

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUN 2022**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022
Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

DELIBERATION N° 2022.06.120

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA PROVIDENCE ET DU CARREFOUR RD8 8 RD 111

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération du Conseil communautaire en date du 7 avril 2022,

Monsieur le Président indique que dans cette délibération le fond de concours de la Commune de Longny les Villages n'avait pas été sollicité et que le coût global du projet, après attribution des subventions et participations, est estimé à 449 868.84 € € TTC.

Ces travaux incombant à la commune à hauteur de 50 % de la dépense résiduelle, il y a lieu de recalculer le plan de financement :

Travaux :	449 868.84 € TTC
- FCTVA :	73 308.22 €
- 1 dossier FAL :	17 680.00 €
- Département :	16 000 .00€
- DETR :	94 198.00 €
- Région :	32 417.00€
- Association Marguerite GUERIN :	16 079.25 €
- Commune Longny les Villages :	100 093.18 €
- CDC des Hauts du Perche :	100 093.19 €

Monsieur le Président indique que pour faciliter le financement de ces travaux, il serait souhaitable de demander à la Commune de Longny les Villages un acompte de 50 % du montant de leur participation au démarrage du chantier et le solde à la fin des travaux sur présentation du décompte général définitif de cette opération et après délibération du Conseil communautaire.

Cette disposition n'est pas retenue par les membres du Conseil Communautaire.

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à établir et à signer la Convention de participation financière pour les travaux d'aménagement du quartier de l'EHPAD et du carrefour RD 8 / RD 11 à Longny au Perche, en ces termes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'ACCEPTER** le plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à établir et à signer la convention de participation financière pour les travaux,
- **D'aménagement** du quartier de l'EHPAD et du carrefour RD 8 / RD 11 à Longny les Villages, en ces termes.

Pour extrait certifié conforme

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
ET LA COMMUNE DE LONGNY LES VILLAGES
RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE
L'EHPAD ET DU CARREFOUR RD 8 / RD 11 A LONGNY AU PERCHE**

Entre,

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE dûment représentée par son Président,
Monsieur Emmanuel LE SECQ,

D' une part,

Et,

La COMMUNE DE LONGNY-LES-VILLAGES dûment représentée par son Maire, Monsieur Christian BAILLIF,
D'autre part,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes des Hauts du Perche,

Vu, la délibération de Conseil communautaire en date du 22 juin 2022,

Vu, la délibération du Conseil municipal en date du approuvant l'accord de principe fixant la participation de la Commune de Longny les Villages à 50 % du montant restant à charge de la CDC pour le financement des travaux d'aménagement du quartier de l'EHPAD et du carrefour RD 8 / RD 11 à Longny au Perche,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

OBJET DE LA CONVENTION

La Communauté de Communes des Hauts du Perche a décidé de réaliser les travaux d'aménagement du quartier de l'EHPAD et du carrefour RD 8 / RD 11 à Longny au Perche.

Le coût global du projet est estimé à 449 868.84 € TTC.

Le plan de financement de cette opération d'un montant total de 449 868.84 € TTC est établi comme suit :

- FCTVA :	73 308.22 €
- 1 dossier FAL :	17 680 €
- Département :	16 000 €
- DETR :	94 198 €
- Région :	32 417 €
- Association Marguerite GUERIN :	16 079.25 €
- Commune Longny les Villages :	100 093.18 €
- CDC des Hauts du Perche :	100 093.19 €

La participation de la commune de Longny-les-Villages est estimée à 100 093.18 €.

Fait à Longny les Villages, le 23 juin 2022,

Le Président
de la CDC des Hauts du Perche,

Le Maire de Longny-les-Villages,

COMMUNAUTE de COMMUNES
des HAUTS du PERCHE
61290 LONGNY-LES-VILLAGES
Emmanuel LE SECQ